



ARTICLE 29
Loi Énergie
Climat
2021



L'éditorial



Depuis plusieurs années déjà, PERIAL Asset Management participe à transformer les pratiques des secteurs de l'immobilier et de la finance en s'astreignant à intégrer des objectifs extra-financiers quantitatifs précis pour chacun de ses fonds, et dès 2009 pour la SCPI PFO₂.

Nous avons constaté, sur la dernière décennie, une accélération croissante des alertes des scientifiques sur l'urgence d'agir à chaque échelle pour contenir le réchauffement climatique, mais également une compréhension et une prise en compte progressive de ces problématiques par le grand public, dont les épargnants. En tant que pionniers sur ces sujets au sein de notre secteur, nous ne pouvons que nous réjouir de cette dynamique qui conforte notre vision et nous amène à renouveler régulièrement nos objectifs et nos méthodologies pour répondre aux problématiques intrinsèquement liées de notre société : climat, biodiversité, démographie ou encore résilience, notamment.

Nous participons activement à l'émergence de nouvelles réglementations nationales et européennes, pour qu'elles soient adaptées aux enjeux que l'immobilier doit traiter, mais également à celle d'outils innovants permettant aux professionnels de massivement transformer leurs activités. C'est tout le sens de notre *Raison d'être* : **« être moteur de la transformation vers l'épargne et l'immobilier responsables, pour accompagner chacun de nos clients et construire, tous ensemble, un avenir durable ».**

ÉRIC COSSERAT
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE PERIAL ASSET MANAGEMENT

ANNE-CLAIRE BARBERI
DIRECTRICE RSE & INNOVATION
DU GROUPE PERIAL

FOUCIÈRES



Sommaire

- 03** L'éditorial
Éric Cosserat et Anne-Claire Barberi
- 07** Stratégie d'investissement responsable de PERIAL Asset Management
 - 08** Une approche responsable et dynamique
 - 12** Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de PERIAL AM
 - 14** Moyens internes déployés par PERIAL AM
 - 15** Politique d'engagement des parties prenantes
- 17** Zoom sur la stratégie climat de PERIAL Asset Management
- 21** Zoom sur la stratégie biodiversité de PERIAL Asset Management



IMAGE NON-CONTRACTUELLE

Stratégie d'investissement responsable de PERIAL Asset Management

1.

Une approche responsable et dynamique



PERIAL ESG Score

PERIAL Asset Management analyse les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement comme dans sa politique de gestion des actifs. Chaque actif immobilier fait l'objet d'une note sur 100, le PERIAL ESG Score, prenant en compte 60 critères ESG. Cette note est calculée dès l'acquisition, et mise à jour annuellement. L'acquisition est conditionnée à l'atteinte d'une performance ESG minimale.

La grille d'analyse extra-financière porte sur les critères suivants :

- **Environnementaux**, tels que la performance énergétique, les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment et des installations, la gestion de l'eau et des déchets, la biodiversité et la certification de l'actif ;
- **Sociaux**, tels que la mobilité et l'accessibilité du site, la santé et le confort des occupants, les services rendus aux

occupants, la contribution au développement local et la certification de l'actif concernant la santé et le bien-être ou la connectivité ;

- **de Gouvernance**, tels que la gestion de la chaîne de sous-traitance de la société de gestion, les relations locataires, usagers et riverains, la résilience face aux risques sécuritaires et climatiques et l'existence de politiques RSE mises en place par les locataires.

Pour en savoir plus



Communication auprès des investisseurs

PERIAL AM informe régulièrement les investisseurs de ses fonds :

- **via la section documentation du site Web perial.com**, où l'on retrouve rapports annuels, rapports extra-financiers, documents précontractuels mais aussi bulletins semestriels d'information et newsletters trimestrielles, notamment ;
- **via le compte LinkedIn de PERIAL AM**, qui relaye régulièrement des informations sur les fonds (acquisitions, performances, actualités extra-financières, articles et interviews) ;



- **via des webinaires** régulièrement diffusés en direct et disponibles en replay ;
- **via les intranets.**

Les équipes Marketing & Communication, commerciales, RSE et RCCI sont sollicitées pour créer et diffuser ces contenus. Ponctuellement, des prestataires d'édition peuvent être sollicités.



Classification des fonds selon le règlement SFDR

L'ensemble des fonds gérés par PERIAL AM est classé selon l'article 8 ou l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Au 31 décembre 2021, la capitalisation totale des fonds gérés par PERIAL AM est de 5,2 Mds €.

CLASSÉS EN ARTICLE 9		CLASSÉS EN ARTICLE 8	
SCPI PFO ₂	2 673 M€ soit 51 %	SCPI PFO	794 M€ soit 15 %
SCPI PF Grand Paris	1 127 M€ soit 22 %	SCPI PF Hospitalité Europe	163 M€ soit 3 %
SCI PERIAL Euro Carbone	60 M€ soit 1 %	SPPICAV OPPCI Les Portes d'Arcueil	166 M€ soit 3 %
		SPPICAV Residial	94 M€ soit 2 %

Les produits dits article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les produits dits article 9 ont pour objectif l'investissement durable.

100 % des encours gérés par PERIAL AM, dont les 3 % correspondant aux mandats de gestion, intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs stratégies d'investissement et de gestion.

Adhésion de PERIAL AM et de ses fonds à des initiatives en matière ESG

PERIAL AM est une société engagée depuis plusieurs années en faveur du développement durable.

En particulier, **PERIAL AM est :**

- signataire de la Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR en immobilier en 2016 ;



Paris Action Climat



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- membre de la commission ISR de l'ASPIM ;
- membre du conseil d'administration de l'Observatoire de l'immobilier durable depuis 2018 ;
- signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2017 ;
- certifiée ISO 50001 pour la stratégie de gestion de l'énergie du fonds PFO₂, jusqu'en octobre 2022 ;
- signataire de la déclaration de soutien à la finance à impact de Finance for Tomorrow ;
- signataire, via le groupe PERIAL, de la Charte Paris Action Climat au niveau Platine depuis 2019 ;
- partenaire, via le groupe PERIAL, du programme d'innovation Urban Lab piloté par Paris & Co.

À l'échelle des fonds :

- PFO₂ et PERIAL Euro Carbone sont labélisés ISR depuis décembre 2020 ;
- PF Grand Paris est labélisé ISR depuis février 2022.

Politique de gestion des risques

PERIAL AM a défini une cartographie des risques ESG couvrant les activités de la société de gestion, fondée sur les impacts réciproques entre les facteurs de durabilité et la société de gestion identifiés comme principaux. Les risques sont notamment évalués selon la gravité et la probabilité de survenue de leurs impacts potentiels, ce qui permet de hiérarchiser leur criticité. Le risque « résiduel » est également évalué, en prenant cette fois en compte les dispositifs de mitigation du risque.

Cette cartographie est mise à jour au moins annuellement par les équipes RSE et RCCI, notamment pour intégrer les évolutions des pratiques et les nouveautés réglementaires.

Adjointe à la cartographie des risques « conventionnels », elle reste pilotée par la risk manager de la société de gestion. Une procédure de gestion des risques dédiée aux risques extra-financiers est en cours de définition et complètera et enrichira la procédure de gestion des risques conventionnelle. Un plan de contrôle de la stratégie ESG des fonds de PERIAL AM est également réalisé annuellement.

Ce plan liste les points à vérifier à l'échelle de PERIAL AM et des fonds sur **trois niveaux** :



Le rapport de contrôle sur la stratégie ESG est intégré au rapport de contrôle de la société de gestion.

Les risques de durabilité font partie intégrante de l'analyse ESG réalisée en amont de l'acquisition des actifs pour les fonds. Par exemple, parmi la soixantaine de critères analysés, 11 ont trait aux émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique ; autant concernent la santé et le confort des utilisateurs ; 5 se rapportent à la biodiversité, et 2 relèvent directement de la résilience climatique. L'analyse des performances actuelles des actifs permet d'identifier les actions à mettre en œuvre afin de se conformer aux exigences grandissantes de la réglementation et des marchés.

L'exposition aux risques climatiques identifiés comme les plus significatifs à ce jour par la société de gestion est évaluée, en amont de l'acquisition et annuellement une fois que l'actif est en portefeuille, pour chacun des actifs immobiliers en France métropolitaine, grâce à l'outil Bat-ADAPT, développé par l'Observatoire de l'immobilier durable afin d'évaluer l'exposition et la vulnérabilité des bâtiments aux risques climatiques.

PERIAL AM travaille notamment à l'intégration d'une analyse précise des risques climatiques physiques en phase de *due diligence*, avec ses prestataires techniques, en particulier sur le territoire européen hors France. PERIAL AM participe également aux travaux de l'Observatoire de l'immobilier durable, afin d'étendre l'outil Bat-ADAPT à l'ensemble du territoire européen, dans le cadre du mécénat du programme ESREI (European Sustainable Real Estate Initiative).

*Avec sa SCPI PFO₂,
PERIAL
Asset Management
est précurseur
en matière
de développement
durable.*

2. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de PERIAL Asset Management

Instances de gouvernance

La dimension ESG fait partie intégrante des procédures clés de la société de gestion, conformément notamment aux exigences du label ISR.

Le comité Investissement

hebdomadaire
piloté par
la direction Investissement

prend en compte l'avis ESG émis au préalable par l'équipe RSE & Innovation.

Une note ESG seuil a été définie pour chacun des fonds gérés par PERIAL AM, qui doit être atteinte à l'issue de la *due diligence* pour valider l'acquisition de l'actif.

Le comité Développement

piloté par
la Direction générale

intègre comme membre permanent la directrice RSE & Innovation.

Les projets de redéveloppement d'actifs du patrimoine des fonds intègrent des caractéristiques et des actions permettant de faire évoluer positivement la performance ESG.

Le comité Immobilier et le Meta Codir

pilotés par
la Direction générale
et le Secrétariat général

intègrent la directrice RSE & Innovation comme membre permanent.

Ces comités visent à partager des informations de suivi de projets entre les directions opérationnelles de la société de gestion.

Le comité Produits

piloté par
la direction Marketing

compte comme membre permanent la directrice RSE & Innovation,

ce qui permet d'intégrer la dimension ESG dans l'évolution des produits existants et dans la création de nouveaux produits.

Le dispositif de supervision de la stratégie ESG de PERIAL AM sur trois niveaux de contrôle est piloté par l'équipe RCCI, en lien avec l'équipe RSE & Innovation.

Politique de rémunération

L'ensemble des collaborateurs de PERIAL AM étant engagés dans l'atteinte des objectifs de *PERIAL Positive 2030*, la politique de rémunération en vigueur est cohérente avec l'approche de la société de gestion en matière de risques dits de durabilité, c'est-à-dire les risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance, en n'encourageant pas les prises de risques démesurées.

À ce jour, des objectifs de nature extra-financière ont été fixés pour certains collaborateurs, en particulier ceux intervenant sur le pôle immobilier (asset managers, gestionnaires, techniciens, chargés de développement durable, Investissement, portfolio management), impactant leur rémunération fixe et/ou variable. D'autres directions seront progressivement concernées par l'intégration de ce type d'objectifs, au fil des campagnes d'évaluation annuelles. À l'échelle de la société de gestion, une dizaine d'indicateurs de performance ont été définis de manière collective et volontaire, dans le cadre de la déclinaison de la *Raison d'être* du groupe.

PERIAL AM respecte l'ensemble des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et applique les normes internationales en matière de *due diligence* et de transparence. Ces règles s'inscrivent notamment dans le code de déontologie de la société et sont répercutées à ses prestataires par le biais d'une charte d'engagement ESG.

Conseils de surveillance

La société de gestion PERIAL AM ne dispose pas d'un conseil d'administration dédié – il existe cependant à l'échelle du groupe PERIAL.

À l'échelle des fonds, les règlements internes des conseils de surveillance n'intègrent pas actuellement de critères ESG particuliers. Cependant, au-delà du règlement interne, les informations présentées lors des conseils de surveillance des fonds intègrent les performances ESG de ces fonds, et une explication de la méthodologie ESG de PERIAL AM a été communiquée, en particulier, en 2021, aux membres de ces conseils.



PARK 7 - 3M
BRUXELLES

3. Moyens internes déployés par PERIAL Asset Management



Moyens humains et financiers

PERIAL AM intègre au sein de ses équipes des experts dédiés à la définition et à la mise en place de sa stratégie ESG. L'équipe RSE & Innovation (2 ETP) est notamment dédiée à la gestion de la stratégie ESG des fonds au quotidien, en lien avec les différentes équipes de la société de gestion.

Une équipe Développement durable (6 ETP) est également dédiée au pilotage de la performance environnementale du patrimoine des fonds.

Ces équipes sont amenées à accueillir de nouveaux talents dès 2022.

Au-delà de ces équipes expertes, les équipes métier intègrent de plus en plus la dimension ESG dans leurs responsabilités au quotidien. En particulier depuis 2021, des objectifs liés à la stratégie ESG ont été intégrés aux feuilles de route individuelles des équipes immobilières (Investissement, Direction technique, Asset Management).

Enfin, la *Raison d'être* du groupe est intégrée au plan stratégique depuis fin 2021 et se décline selon plusieurs indicateurs clés liés aux équipes de PERIAL AM.

Chaque année, un plan pluriannuel de travaux est défini sur chacun des fonds et des mandats gérés par PERIAL AM, intégrant des travaux impactant directement la performance ESG des fonds. Pour le budget, cette part dite ISR représente 27 % des montants des travaux pour PFO₂, 19 % pour PF Grand Paris et 17 % pour PFO.

Au-delà de ce plan de travaux, des budgets dédiés sont définis annuellement pour les services RSE & Innovation et Développement durable.

Sensibilisations et formations

L'équipe RSE & Innovation se charge de développer et de dispenser des cycles de sensibilisation aux enjeux ESG de PERIAL AM, destinés aux équipes opérationnelles (dont Investissement, Asset Management, Direction technique & Environnement, Fund Management) et transverses (dont RCCI, Juridique).

Ponctuellement, certaines équipes peuvent suivre des formations externes dispensées par des organismes de formation spécialisés.

PERIAL AM a également développé son propre cycle de formations à destination des conseillers en gestion de patrimoine (CGP), l'ISR Academy. Sur un format digital de trois sessions de 1 h 30, les participants sont formés aux enjeux ESG pour les secteurs de l'immobilier et de la finance, pour qu'ils acquièrent les clés de compréhension nécessaires à leur activité de conseil en investissement. Les équipes commerciales de PERIAL AM ont également suivi ce cycle de formations.

De plus, de nombreuses ressources sont disponibles, notamment via des webinaires ou des études publiées par l'Observatoire de l'immobilier durable (ou d'autres organisations expertes), que nos équipes consultent régulièrement et partagent avec nos prestataires (property managers notamment). Enfin, des meet-ups sont organisés à l'échelle du groupe, lors desquels des experts des thématiques RSE/ESG sont invités à intervenir auprès des collaborateurs et collaboratrices (exemple d'une précédente session : « Bas carbone et mécanique de compensation carbone volontaire »).

4.

Politique d'engagement des parties prenantes

PERIAL AM est convaincu que l'engagement des parties prenantes est un des facteurs de succès clés de la transformation vertueuse des pratiques. La description et les résultats des actions réalisées auprès de chaque grande catégorie de parties prenantes sont disponibles ici :



IMAGE NON CONTRACTUELLE



Zoom sur la stratégie climat de PERIAL Asset Management et des fonds supérieurs à 500 M€ d'encours



PARC 1
ANTONY (92)

En 2019, le groupe PERIAL a publié son Plan climat, notamment valable pour les activités de PERIAL AM. Afin d'harmoniser les objectifs avec les cadres réglementaires et volontaires aux échelles nationale et européenne, PERIAL AM réalise un travail depuis fin 2021, accompagné d'un bureau d'études spécialisé, pour redéfinir sa stratégie énergie et climat.

Ce travail est séquencé en trois grandes étapes :

1^{re} ÉTAPE

ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE DES FONDS, PRENANT EN COMPTE LES DIMENSIONS

STRATÉGIQUE

analyse concurrentielle, état des lieux réglementaire, inventaire des objectifs existants

ORGANISATIONNELLE

analyse des procédures internes, des contrats-cadres de nos prestataires

OPÉRATIONNELLE

analyse de la performance énergétique, analyse des outils et des méthodologies

2^e ÉTAPE

FIABILISATION DES DONNÉES ANALYSÉES

3^e ÉTAPE

FORMALISATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE ÉNERGIE / CARBONE

intégrant notamment la déclinaison opérationnelle
de l'alignement du patrimoine immobilier des fonds gérés par PERIAL AM
sur la trajectoire de l'**ACCORD DE PARIS**
et la **STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE**

En avril 2021, la stratégie climat de PFO₂ a été évaluée selon la méthodologie ACT, une première pour un fonds immobilier. Cette évaluation a permis de montrer que les objectifs climatiques de PFO₂ étaient ambitieux et d'élaborer un plan d'actions d'amélioration, alimentant le travail de refonte en cours à l'échelle de PERIAL AM et de ses fonds. De manière générale, depuis 2009 et la création de PFO₂, PERIAL AM est particulièrement engagée dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à

effet de serre associées sur son patrimoine – dépassant aujourd'hui le seul cadre de PFO₂.

Depuis 2018, est mis en place un contrat-cadre de fourniture d'électricité verte sur tout le patrimoine français des fonds pour toutes les parties communes et les lots vacants alimentés en électricité en France, et depuis 2021 un contrat-cadre de fourniture de gaz vert pour toutes les parties communes et les lots vacants alimentés en gaz.



Zoom sur la stratégie biodiversité de PERIAL Asset Management et des fonds supérieurs à 500 M€ d'encours

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), première convention internationale concernant la biodiversité, a été ouverte à la signature lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. La France l'a ratifiée le 1^{er} juillet 1994. La Convention sur la Diversité Biologique reconnaît, pour la première fois, la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité ».

LES TROIS OBJECTIFS MAJEURS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ADOPTÉE LE 5 JUIN 1992

(source : ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)

**La conservation
de la
biodiversité**

**L'utilisation
durable
des espèces
et des milieux
naturels**

**Le partage juste
et équitable
des bénéfices issus
de l'utilisation
des ressources
naturelles**

Dès 2020, PERIAL AM a fait réaliser, par le cabinet de conseil ARP-Astrance, une cartographie de l'ensemble du patrimoine des fonds gérés par PERIAL AM sur sa proximité aux zones d'intérêt écologique ou protégées, en France et en Europe.

Cette cartographie, alliée à l'analyse de la surface végétalisée des sites, a permis d'identifier les sites à cibler pour l'amélioration de la biodiversité. Début 2022, de premiers diagnostics écologiques sont en cours sur les sites identifiés pour permettre d'identifier et de mettre en place des actions d'amélioration.

Contribution à la réduction des principaux pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES

En 2022, PERIAL AM a revu le cadre des contrats d'entretien d'espaces verts des sites du patrimoine de ses fonds, en intégrant des clauses d'entretien vertueux :

- **utilisation des produits phytosanitaires** justifiée et exclusivement réservée aux cas exceptionnels où aucune autre solution n'est possible ;

- réalisation d'un **inventaire initial des végétaux** et des équipements objets du contrat de prestation et évaluation de la pertinence écologique des espèces présentes sur le site ;
 - mise en place de plantations, semis et remplacements réalisés avec des **essences locales** ;
 - évaluation du **taux de végétalisation** de la parcelle ;
 - pour les actifs concernés par un audit/diagnostic biodiversité, mise en place et suivi du **plan de préservation et d'amélioration de la biodiversité** ;
 - estimation des quantités de déchets produits par type et identification des filières de traitement et de revalorisation, proposition d'un **plan de réduction et de revalorisation des déchets** ;
 - étude du potentiel de mise en place d'un **compost** sur site, mise en place et gestion de ce type d'équipement ;
 - estimation de la **consommation d'eau** mensuelle (en volume et en coût) et proposition d'un plan de réduction ;
 - sensibilisation des **locataires** à la gestion des espaces verts du site en cas de changement majeur des pratiques de gestion.
- Le groupe PERIAL a défini son **programme RSE PERIAL Positive 2030**, articulé selon 3 piliers et 12 thématiques, incluant la biodiversité. L'objectif 2030 concernant le patrimoine de PERIAL AM vise à **améliorer tous les sites à fort potentiel écologique** (*i.e.* situés à proximité d'une zone d'intérêt écologique ou protégée et ayant une surface végétalisée extérieure).

Indicateur d'empreinte biodiversité

L'un des principaux défis à la protection et à la restauration de la biodiversité se trouve dans la difficulté à mesurer les progrès réalisés. Contrairement au climat, où l'équivalent carbone s'est imposé comme unité de référence, la biodiversité a de nombreux indicateurs, mais ils sont loin de faire consensus. La qualité de la biodiversité dépend de nombre de paramètres, principalement locaux, dont l'évaluation demande parfois des connaissances avancées en écologie.

Conscient de l'impact de son activité sur la biodiversité, PERIAL AM s'est rapprochée des écologues du cabinet de conseil ARP-Astrance pour définir un indicateur qui permette de mesurer la qualité écologique de la biodiversité sur les sites des actifs immobiliers et son impact sur les utilisateurs : ainsi est né le **C2S, ou Coefficient Socio-écologique par Surface**.

Cet indicateur, dont la valeur varie de 0 à 8, peut être utilisé à différentes échelles et à différentes étapes du cycle de vie de l'actif étudié.

Le score de 8, théorique, correspond au C2S d'une forêt dotée de strates arborées, arbustives et herbacées, sur des sols fertiles et bien alimentés en eau. Il ne s'agit naturellement pas d'un objectif atteignable pour un site bâti, mais



HELIS
VÉLIZY (78)

bien d'une direction vers laquelle diriger nos actions.

Le C2S valorise les surfaces végétalisées, les supports de biodiversité, leur gestion écologique, et les aménités offertes aux utilisateurs et utilisatrices. Plus le C2S est élevé, meilleurs sont la **qualité écologique de la biodiversité et son impact social**.

Le C2S fait la somme des différentes surfaces, pondérées selon leur intérêt socio-écologique, défini selon quatre indicateurs :

- 1. Écologie** : gestion des eaux pluviales, séquestration carbone, diversité des espèces, des habitats, etc. ;
- 2. Fonctionnalité** : réduction du bruit, de la pollution de l'air, création d'un îlot de fraîcheur, utilisation récréative ou pédagogique, etc. ;
- 3. Paysage** : qualité esthétique, couleurs, formes et variations saisonnières ;
- 4. Entretien** : fréquence des besoins.

Quatre catégories sont étudiées par le C2S :

1. la végétation de pleine terre ;
2. la végétation hors sol ;
3. les revêtements ;
4. les aménagements pour la gestion des eaux de pluie.

Des bonus peuvent être attribués, par exemple si des éléments favorisent le lien à la nature à travers un usage biophilique et les services écosystémiques, protègent la trame noire, attirent les pollinisateurs...

La contribution réelle des éléments est prise en compte : par exemple, un arbre qui vient d'être planté apportera une contribution moindre au C2S qu'un arbre à maturité.

Au-delà des démarches menées par les équipes de PERIAL AM, la société de gestion a à cœur de participer activement aux démarches de place ; c'est le sens de l'engagement auprès du programme de recherche appliquée Biodiversity Impulsion Group piloté par l'Observatoire de l'immobilier durable, regroupant entreprises, associations et experts autour de la définition d'un indicateur d'impact en matière de biodiversité.





S.A.S. au capital de 495 840 €
34 rue Guersant - 75017 Paris
Tél. : +33 (0)1 56 43 11 00
www.perial.com
Agrément AMF N° GP 07000034
Certification ISO 900111 00 - N°2001/15764C

